

Publié le

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
03.04.2026
Date d'affichage
03.04.2026

Nombre de conseillers :

| | |
|---------------|-----------|
| En exercice | 44 |
| Présents | 42 |
| Titulaires | 42 |
| Suppléants | 0 |
| Pouvoirs | 0 |
| Votants | 42 |
| Quorum | 23 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie d'Argences sous la présidence de M. Didier LEMONNIER, doyen d'âge, puis de M. Philippe PESQUEREL à partir du point n°2.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves QUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Céline FOUREZ, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER-COCAIN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE (arrivée à 19h07), Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Sophie PALLU, Christian CALLEJAS

Délibération n° 2026/53

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Élection des délégués à Caen Normandie Métropole

Conformément aux statuts de Caen Normandie métropole, la Communauté de communes Val ès dunes dispose de 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour siéger au comité syndical de Caen Normandie Métropole.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

↳ les 9 délégués titulaires : Mme ISABEL, M. GUILLEMETTE, M. PESQUEREL, M. PIARD, Mme MONROCQ, M. CARON, Mme BAUGAS, Mme MONTERO, M. LECOEUR

↳ les 9 délégués suppléants : M. CROTEAU, Mme LEMIÈRE, M. OUIN, M. FOUCHER, M. LEBOURGEOIS, M. PORQUET, Mme LONCLE, Mme MAIGRET, M. LECERF

Pour extrait conforme

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr